



## REVUE DE PRESSE

# Référendum en marche

## Le cessez-le-feu est entré en vigueur au Sahara occidental

Après plus de quinze ans de « guerre des sables » entre les troupes marocaines et celles du Front Polisario et de longues années de négociations, l'ONU a réussi à imposer un cessez-le-feu qui est entré en vigueur, vendredi 6 septembre, à 8 heures (heure de Paris), première étape vers un référendum d'autodétermination qui devrait avoir lieu au début de 1992.

Dans un communiqué, rendu public jeudi, à New-York, le secrétaire général des Nations unies, M. Javier Perez de Cuellar, a rappelé « l'importance cruciale que revêt le respect par les parties de leurs engagements et la cessation complète de toutes leurs opérations militaires, y compris les mouvements de troupes, le renforce-

ment des effectifs; ainsi que toute action de violence ou d'intimidation ».

Un premier contingent de « casques bleus » de l'ONU est arrivé, jeudi, à Laayoune, la capitale administrative du Sahara occidental, avec à sa tête le général canadien Armand Roy, qui commande l'unité militaire de la Mission des Nations unies pour le référendum au Sahara occidental (MINURSO). Ce détachement est composé d'une centaine d'observateurs militaires et de personnels d'accompagnement, soit un total de 240 personnes. De son côté, avant de gagner Laayoune, M. Zia Rizvi, adjoint de M. Johannès Manz, représentant spécial du secrétaire général de l'ONU, a été reçu jeudi, à Rabat, par Hassan II.

Dans un premier temps, ce groupe d'observateurs sera disséminé dans dix postes situés de part et d'autre des quelque deux mille kilomètres des six murs de sable construits, à grands frais par le Maroc pour tenter d'arrêter les infiltrations des maquisards du Front Polisario. Mais, contrairement au plan de paix, accepté par les deux parties puis entériné par le Conseil de sécurité, ce cessez-le-feu ne sera pas immédiatement suivi du cantonnement des forces ennemies et du retrait d'une partie des troupes marocaines.

Le cessez-le-feu ne sera pas non plus suivi de la libération de tous les détenus politiques et de l'échange des prisonniers de guerre, ni du rapatriement des Sahraouis réfugiés à l'étranger,

notamment dans la région de Tindouf en Algérie ni de la distribution des cartes d'électeur. En effet, l'ONU n'a pu encore définir les critères permettant d'identifier qui peut être considéré comme Sahraoui.

Le Polisario a proposé de ne retenir que les liens de parenté directe tandis que le Maroc propose des critères beaucoup plus larges qui prennent notamment en compte les déplacements de population du temps des guerres coloniales et d'indépendance. M. Perez de Cuellar a indiqué, mardi, que les autres étapes du plan de paix ne commenceraient pas avant que cette question des critères d'identification n'ait été réglée. - (AFP, AP, Reuter.) 7.9.91 LE MONDE

### 6 SEPTEMBRE, JOUR « J » DU CESSEZ-LE-FEU

1991

**Le Maroc et le Polisario ont accepté la trêve des armes tout en s'opposant sur le recensement espagnol de 1974**

**RABAT**  
DENOTRE ENVOYÉE SPÉCIALE

La date du 6 septembre - jour du cessez-le-feu définitif au Sahara occidental

- risque de passer bien inaperçue à Rabat. A la lecture de la presse, à l'écoute de l'homme de la rue, l'unanimité derrière le roi est toujours bien effective. Pas une voix pour contester ou discuter telle affirmation. Pour toute la classe politique l'intégrité territoriale est le maître mot, le concept qu'on ne peut ébranler. Le Sahara occidental est marocain. Un point c'est tout. Et comme on pouvait s'y attendre, toute la presse en cette veille de la proclamation du cessez-le-feu en appelle à l'union sacrée autour du Sahara marocain.

En même temps que le cessez-le-feu des armes, Ahmed Alaoui, directeur du *Matin du Sahara*, et l'un des plus vieux conseillers d'Hassan II, appelle « au cessez-

le-feu » des critiques, celui des campagnes de presse, mettant en accusation certains médias nationaux. On ne compte pourtant pas sur les cinq doigts de la main ceux qui contestent la position officielle. Il est évident qu'au Maroc le lieu du débat ce n'est pas le Sahara occidental. Ce n'est pas nouveau. Depuis la marche verte en 1975, il est incontestable que la grande vic-

toire du roi Hassan II est à avoir maintenu ce consensus. Personne ne remet en cause, publiquement en tout cas, le résultat du référendum d'autodétermination à venir. Il concrétisera le long combat du roi et de ses sujets pour le rattachement du Sahara occidental à la « mère patrie ».

Pour tout un chacun, encore aujourd'hui, le Polisario est « une bande de mercenaires prêts à se vendre au plus offrant ». Une dépêche d'une agence marocaine a « révélé » l'existence de liens très serrés entre l'organisation séparatiste basque ETA et le Polisario.

Tout cela ne devrait pas empêcher la proclamation du cessez-le-feu. Cette date, comme l'a précisé Perez de Cuellar, est celle du secrétariat général des

**LA CROIX**  
7.9.91.

Nations Unies, elle n'est pas celle du Maroc celle du Polisario. Les observateurs des Nations Unies vont commencer à se déployer. Ils devraient être 240 à prendre position sur une dizaine de postes dans les jours à venir, sur les 1700 prévus par le plan de paix.

Ensuite, c'est la grande inconnue, de part et d'autre on appelle au respect des directives des Nations Unies. Mais comme avant tout cessez-le-feu, la tension est montée après les opérations de police effectuées au mois d'août par l'armée marocaine et le déploiement d'engins blindés du Polisario dénoncé par le roi Hassan II.

De plus, la contestation du corps électoral introduite par le roi auprès de la Minurso, la Mission de l'ONU pour l'organisation d'un référendum au Sahara occidental, risque de retarder notablement la distribution des cartes d'électeurs et donc du scrutin. Le roi Hassan II relève un corps électoral de 120000 électeurs, alors que les Nations Unies s'appuient toujours sur la liste de 74000 personnes du recensement espagnol de 1974 (voir ci-dessous). - Annie DISSEZ

**MAROC :**  
selon Amnesty International

**Des centaines de Sahraouis sont encore « portés disparus »**

Dans un nouveau rapport, publié mercredi 28 août à Londres, Amnesty International affirme que « des centaines » de Sahraouis « sont encore portés disparus », sans que l'on sache s'ils sont vivants - détenus au secret - ou morts.

Plus de trois cents prisonniers civils, originaires du Sahara occidental, l'organisation humanitaire souligne que cette « amnistie royale », survenue il y a quelques semaines, est « la première confirmation solide de disparitions massives » dans l'ancienne colonie espagnole.

Parmi les prisonniers libérés - dont aucun n'a jamais été inculpé ni jugé, précise le rapport - beaucoup ont été gardés, pendant des années, dans des centres de détention secrets et souffrent de graves troubles physiques et psychologiques. « Au moins quarante-trois de leurs codétenus sont morts en prison », ajoute Amnesty.

L'organisation humanitaire, interdite de séjour au Maroc depuis mars 1990, a adressé une lettre à Hassan II, invitant le gouvernement à rompre le silence à propos des « disparus » et à libérer tous les Sahraouis encore détenus.

**LE MONDE**  
31.8.91.

### Le roi du Maroc promet de soutenir « constamment » les Etats-Unis dans la recherche de la paix

**Les éloges de M. Bush**

Le président George Bush a promis, jeudi 26 septembre, à Hassan II, qu'il recevrait à la Maison Blanche, d'œuvrer à un règlement au Proche-Orient fondé sur le principe de l'échange de territoires contre la paix, mais il n'a pas obtenu son accord explicite pour la participation du Maroc à une conférence de paix. Selon le sous-secrétaire d'Etat adjoint pour les affaires proche-orientales, M. Frederick Vreeland, le souverain chérifien a affirmé à M. Bush que l'attitude d'Israël constituait une « difficulté » et qu'il devait continuer, en fin de semaine, à New-York, ses contacts avec les « pays les plus concernés par le processus de paix pour déterminer le rôle adéquat » que doit jouer le Maghreb.

Hassan II a promis que le Maroc serait « constamment aux côtés » des Etats-Unis pour la recherche de la paix, ajoutant que la crise du Golfe avait permis de réaliser qu'il est « obligatoire de compter sur la légalité internationale ». « Nous espérons sincèrement, a-t-il dit, que la même légalité sera appliquée dans le conflit du Proche-Orient » pour que toutes les parties reçoivent « ce qui leur est dû ». M. Bush a, d'autre part, fait l'éloge des mesures de libéralisation économique et politique prises par Hassan II et a ainsi « applaudi » à la récente libération

de prisonniers politiques. Il a aussi souligné le « courage » du roi du Maroc pour avoir accepté le plan de paix de l'ONU qui prévoit un référendum d'autodétermination, au début de 1992, au Sahara occidental (*Le Monde* du 27 septembre). Il a affirmé que les Etats-Unis souhaitaient jouer un rôle « en accord avec ce plan » de l'ONU. - (AFP)

28.9.91

### AFFICHAGE DES LISTES ELECTORALES DANS LES CAMPS DE REFUGIES SAHRAOIS

ALGER, 14 sept (AFP) - Le Front POLISARIO a fait procéder vendredi à l'affichage dans les camps de réfugiés sahraouis proches de Tindouf des listes électorales établies par la commission d'identification de l'ONU d'après le recensement espagnol de 1974 actualisé en 1991, a-t-on appris samedi de source sahraouie à Tindouf (sud-ouest de l'Algérie).

Les personnes dont les noms ne figurent pas sur ces listes pourront demander individuellement à y être inscrites en remplissant un formulaire qui leur sera remis par la commission, qui est attendue cette semaine dans les camps de réfugiés.

L'ONU avait remis le 16 octobre 1990 au Maroc et au Polisario un exemplaire de la liste du recensement espagnol, qui recense plus de 74.000 habitants, leur demandant de l'actualiser en signalant notamment les personnes décédées et les lieux où se trouvent celles qui sont toujours en vie.

Le Maroc avait remis deux listes supplémentaires totalisant 120.000 personnes qu'il désire voir figurer sur les listes électorales. Le Polisario, pour sa part, s'en tient au recensement de 1974 actualisé selon les critères retenus par l'ONU, qui consistent à y adjoindre les parents en ligne directe des personnes figurant dans ce recensement. A.F.P.

### Le sommet de l'Union du Maghreb arabe à Casablanca

## Le Maroc n'a pu obtenir le soutien de ses partenaires sur la question du Sahara occidental

Il aura fallu plus de deux ans et demi à l'Union du Maghreb arabe (UMA) pour se trouver un siège et un secrétaire général. Hassan II a, en effet, obtenu à l'arraché de ses pairs maghrébains (1), réunis à Casablanca, dimanche 15 et lundi 16 septembre - en l'absence du colonel Kadhafi - qu'ils combient enfin ce double vide. C'est ainsi que l'UMA installera son siège au Maroc avec, à sa tête, un secrétaire général tunisien (2).

**CASABLANCA**  
de notre envoyé spécial

La Tunisie, qui cherchait une juste compensation à ses déboires, était candidate pour le tout. N'avait-elle pas accueilli pendant onze ans la Ligue arabe, y plaçant l'un des siens comme secrétaire général, avant que celle-ci ne regagne l'Egypte en début d'année? Elle a dû s'opposer au Maroc, qui a porté l'UMA sur les fonts baptismaux, en 1989 à Marrakech, et qui, au moment où s'engageait de grandes manœuvres autour de la question du Sahara occidental, entendait reprendre l'initiative diplomatique.

Hassan II eût d'ailleurs souhaité que l'affaire du Sahara occidental soit inscrite à l'ordre du jour de ce sommet et que ses pairs de l'UMA se montrent solidaires de la cause marocaine. A cette occasion, la presse locale avait invité le

Maghreb à « prendre une fois pour toutes ses distances avec la dérive sécessionniste », représentée par le Front Polisario, à gommer les effets d'« affrontements stériles entre les pays de la région », qui ont « entravé le processus unioniste ».

Peine perdue : les partenaires du Maroc se sont sagement retranchés derrière le plan de paix de l'ONU, qui doit aboutir à l'organisation, début 1992, d'un référendum d'autodétermination. On souligne ainsi, dans les milieux autorisés algériens, qu'« il appartient aux Nations unies d'achever le processus de décolonisation du Sahara occidental », étant entendu qu'il convient de « trouver une solution qui donne satisfaction à tous ». On évoque ainsi un possible « rapprochement entre les deux parties, qui leur permettrait d'aller ensemble au référendum ».

**Pessimisme pour le Proche-Orient**

A propos du Proche-Orient et du plan de paix américain, les chefs d'Etat maghrébains s'en sont tenus à des généralités, jugeant plus sage de connaître au préalable la position de l'OLP, qui réunit, à partir du 23 septembre à Alger, son conseil national. Il leur a aussi paru préférable de ne pas interférer dans la visite que Hassan II, président en exercice de l'UMA, doit rendre au président Bush, le 26 septembre, à la Maison Blanche.

Les Etats-Unis, par la voix du secrétaire d'Etat, M. James Baker, lors d'une récente tournée en Algé-

rie, au Maroc et en Tunisie, avaient offert à l'UMA un siège d'observateur à la conférence de paix sur le Proche-Orient. Mais avant d'accepter cette proposition, les dirigeants maghrébains voudraient y voir plus clair. « Cette participation n'est pas une fin en soi, elle n'est pas essentielle pour faire progresser le processus de paix », explique M. Lakhdar Brahimi, le chef de la diplomatie algérienne. La recherche de ce qu'il appelle un « compromis historique entre les Arabes et Israël » peut, à son avis, « se faire avec ou sans nous ».

S'il la considère comme un « exercice utile », M. Brahimi n'attend pas « grand-chose » de la nouvelle mission de M. Baker au Proche-Orient. Même son de cloche pessimiste du côté marocain. Dans un entretien publié lundi par *la Vie économique*, un hebdomadaire local, Hassan II estime que M. Shamir ne fera pas la paix « parce qu'il ne voudra pas donner l'impression qu'il a trahi sa promotion; il est de la classe des centurions, il ne voudra pas se déjuger ». Et de conclure : « Shamir n'est pas éternel. Il passera la main à quelqu'un d'autre, plus jeune... »

**JACQUES DE BARRIN**

(1) L'UMA rassemble l'Algérie, la Libye, le Maroc, la Mauritanie et la Tunisie.  
(2) Le sommet a, d'autre part, décidé la répartition des différentes institutions de l'UMA : le Parlement en Algérie, l'instance judiciaire en Mauritanie, la Banque d'investissement et de commerce extérieur en Tunisie, l'Université et l'académie des sciences en Libye.

## Une voie référendaire semée d'embûches

Les premiers « casques bleus » sont arrivés au Sahara occidental, trois jours après l'entrée en vigueur du cessez-le-feu. Mais le Maroc a émis des « réserves » sur leur mission.

Hier soir, trois jours après l'entrée en vigueur du cessez-le-feu au Sahara occidental, les premiers « casques bleus » des Nations unies étaient attendus à Bir Lahlou et Tifariti, les deux localités au cœur des territoires « libérés » par le Front Polisario, près de la frontière algérienne, qu'avait bombardées l'aviation marocaine juste à la veille d'une trêve d'armes qui met fin à quinze ans de guerre entre le Maroc et les indépendantistes sahraouis. Depuis vendredi, le déploiement de quelque 200 « soldats de la paix », sur un effectif total des forces onusiennes qui doit atteindre 2800 militaires et civils, ne s'est heurté à aucun obstacle sinon d'ordre logistique. De part et d'autre, le cessez-le-feu a été, jusqu'ici, scrupuleusement respecté. Cependant, côté marocain, de nouvelles « réserves » émisses menacent d'enliser l'opération des Nations unies qui doit aboutir, fin janvier 1992, à un référendum d'autodétermination dans l'ancienne colonie espagnole.

Samedi, dans les colonnes du quotidien gouvernemental, le *Matin du Sahara*, le ministre d'Etat marocain, Moulay Ahmed Alaoui, a tenu à rappeler que le Maroc avait, tout en acceptant le principe du référendum supervisé par les Nations unies, exprimé « des suggestions, des réserves et même son désaccord sur certains points ». Ces points restés litigieux portent sur le déploiement des « casques bleus », sur leur mission et leur compétence dans « les provinces saha-

riennes du Maroc », sur la définition et l'échange des prisonniers de guerre ainsi que sur le corps électoral appelé à décider de l'indépendance ou du rattachement au Maroc du Sahara occidental. Autant dire que le secrétaire général des Nations unies, Javier Perez de Cuellar, aura des difficultés à tenir son pari. Le 27 août, à Genève, il avait déclaré que, si le référendum devait être reporté, « il le serait de très peu »...

Pour commencer, le Maroc estime que les « casques bleus » auraient seulement à se déployer le long des « murs » de défense séparant les forces belligères. « Il n'y a pas de combats, ni d'actes d'hostilité à l'intérieur même des provinces sahariennes. La présence des forces internationales ne s'y impose donc pas. Il ne saurait être question de voir les provinces sahariennes occupées par des forces étrangères », a expliqué samedi Alaoui, proche du monarque. Quant à la mission du contingent onusien, il a ajouté : « Il y a une administration, une police, des fonctionnaires » sur place avec lesquels « les éléments de l'ONU devront coopérer quotidiennement et loyalement ».

A cette conception qui risque de vider de sa substance l'idée d'un « référendum juste et impartial, sans contrainte militaire ou administrative », telle qu'elle est défendue par les Nations unies, s'ajoute, dans l'immédiat, le problème des prisonniers de guerre. Leur échange doit intervenir « le plus tôt possible après le cessez-le-feu ». Aussi, samedi à Tindouf, le

Polisario a-t-il présenté à la presse 350 prisonniers marocains. Au total, le Front indépendantiste affirme détenir plus de 2000 Marocains. Or, déjà dans le passé, le Polisario s'était renvoyé ses captifs, le Polisario s'est heurté au refus de Rabat qui ne veut pas reconnaître le statut de « prisonniers de guerre »...

Si, privé de l'appui inconditionnel de l'Algérie, le Polisario a mis en berne sa devise initiale « toute la patrie ou le martyre », le roi Hassan II, après avoir investi plus d'un milliard de dollars et tout le prestige de son trône dans les « provinces du Sud », ne peut renoncer à la « marocanité » du Sahara occidental.

Stephen SMITH

**LIBERATION**  
9.9.91.

Dernier obstacle sur la voie référendaire : la définition du corps électoral dans un territoire grand comme la moitié de la France mais habitée seulement par quelque 120000 nomades. Sur la base d'un recensement effectué par l'ancienne puissance coloniale (l'Espagne, en 1974), les Nations unies sont arrivées à un chiffre « consolidé » d'un peu plus de 70000 électeurs. Or, le Maroc a présenté une liste supplémentaire comportant 120000 noms et le Polisario la sienne, avec 100000 «ré-

RABAT, 17 sept (AFP) - De nouveaux observateurs militaires de la MINURSO de différentes nationalités, sont arrivés mardi au Maroc, a-t-on appris de bonnes sources.

C'est ainsi qu'un détachement de quinze observateurs de nationalité française a gagné dans la matinée Casablanca, d'où il rejoindra El Ayoun (Sahara occidental).

Le 6 septembre -jour de proclamation du cessez-le-feu- un premier contingent de 145 membres de la MINURSO, représentant seize pays, avait été dépêché dans les provinces sahariennes avant l'être déployés dans dix postes d'observation de part et d'autre du "mur" de défense marocain.

Selon un décompte effectué de source officielle marocaine, il y avait le 13 septembre environ 210 observateurs militaires et administratifs de la MINURSO présents au Sahara occidental.

A. F. P.

FORMATION EN FRANCE D'UN COLLECTIF DE VIGILANCE

PARIS, 10 Juil (AFP) - Plusieurs organisations humanitaires françaises se sont rassemblées pour former un "collectif de vigilance" dans la perspective du référendum d'autodétermination au Sahara occidental, a annoncé mercredi la Fondation France-Libertés, que préside Mme Danielle Mitterrand, épouse du président de la République.

Ce collectif, créé à l'initiative de la fondation, s'est fixé pour mission dans un premier temps de recueillir et de communiquer aux Nations Unies le maximum d'informations sur les prisonniers sahraouis encore détenus par le Maroc.

Le collectif proposera ensuite à l'ONU la constitution d'une mission d'observateurs, issus d'organisations non gouvernementales, qui apporteront leur concours au contrôle des conditions de déroulement des opérations de vote.

Font partie du collectif :

- ACAT
- Association Française des Juristes Démocrates
- AVRE
- CIMADE
- Comité de Défense des Libertés en France et dans le Monde
- Commission Française Justice et Paix
- FIDH
- Fondation J.Jaurès
- LICRA
- LDH
- Médecins du monde
- MRAP
- NDH
- SOS Racisme
- Terre des Hommes France

DES OBSERVATEURS DU PARLEMENT EUROPEEN SUIVRONT LE REFERENDUM

STRASBOURG (CEE), 12 sept (AFP) - Le Parlement européen a décidé jeudi d'envoyer une délégation d'observateurs au référendum prévu en janvier 1992 au Sahara occidental et s'est félicité de l'entrée en vigueur du cessez-le-feu le 6 septembre dans le territoire.

Dans une résolution adoptée à une large majorité (166 pour, 35 contre et 14 abstentions), les parlementaires ont apporté leur soutien au plan de paix des Nations Unies, qualifié d' "occasion historique" pour mettre fin à ce conflit vieux de 16 ans et pour "clôre ainsi le dernier chapitre de la décolonisation de l'Afrique".

Ils se sont inquiétés de la demande d'ajournement du référendum et de modification des listes électorales présentée à l'ONU par le Maroc, estimant que le recensement espagnol de 1974 "constitue la base des listes électorales et que tout ajout n'est possible que sur demande individuelle des ressortissants sahraouis".

Le parlement de la CEE demande la libération de tous les détenus politiques et une contribution financière de la Commission européenne pour le rapatriement des réfugiés sahraouis installés dans les pays limitrophes.

Dans une déclaration à l'AFP, le ministre des Affaires étrangères de la République arabe sahraouie démocratique, M. Ould Salek, s'est déclaré satisfait du "ferme soutien" de l'assemblée de la CEE au référendum d'autodétermination et de la décision des parlementaires d'envoyer des observateurs en vue de vérifier la "transparence" de la consultation.

A. F. P.

MAROC

L'envoyé spécial du « Monde » indésirable au Sahara occidental

Le directeur de l'information au ministère de l'Intérieur et de l'Intérieur a indiqué à l'envoyé spécial du Monde, Jacques de Barin, dimanche 13 septembre, à Casablanca, que les autorités marocaines « ne souhaitaient pas » qu'il se rende au Sahara occidental, où un référendum d'autodétermination est en préparation. Ce responsable a présenté cette décision comme une réponse à la manière dont le journal « maltraite » systématiquement le royaume chérifien.

Plusieurs journalistes étrangers se sont récemment rendus au Sahara occidental, non sans avoir eu, parfois, un peu de mal à travailler sur place. Ainsi une équipe de télévision espagnole s'est-elle vu notamment reprocher ses méthodes de tournage.

Dans un éditorial paru il y a une semaine dans le quotidien progouvernemental le matin du Sahara, qui passe pour refléter l'opinion du palais, M. Ahmed Alaoui, ministre d'Etat, s'en était violemment pris, une fois encore,

aux médias français qui, dans l'aire du Sahara occidental, « affichent une hostilité viscérale, maladroite, à l'encontre du Maroc, alors que le Front Polisario trouve auprès d'eux une tribune complaisante ». Plus royaliste que le roi, le quotidien pracomuniste Al Bayane avait même cru bon de rappeler au pouvoir qu'il était de son « devoir d'avertir ces gens qu'il ne permettra pas un déplacement du devoir d'information, qui deviendrait de l'espionnage pour le compte de nos adversaires ».

Il y a près d'un an, au moment où les relations franco-marocaines plâtraient de la parution du livre de Gilles Perrault, Notre Ami le roi, la diffusion par satellite de la chaîne TV 3-Europe avait été interrompue. Elle n'a jamais repris. Quant à la presse écrite, elle n'est, en général, pas mise en vente, lorsque son contenu déplaît au pouvoir. Ce qui vient d'être le cas pour tous les journaux parisiens, au lendemain de la libération-évasion de M. Abraham Serfaty.

LE MONDE 17.9.91.

Sahara: guerre des communiqués

Le Maroc et le Polisario s'accusent mutuellement d'avoir rompu le cessez-le-feu entré en vigueur le 6 septembre.

Le Maroc et le Polisario s'accusent mutuellement d'avoir violé le cessez-le-feu contrôlé par les Nations Unies, et en vigueur depuis le 6 septembre dernier. Le porte-parole officiel du roi du Maroc, Hassan II, le ministre d'Etat, Ahmed Alaoui, a ainsi affirmé hier que, sous le couvert du cessez-le-feu, « les bandes ennemies ont fait mouvement en divers points de la zone comprise entre le mur (les lignes de défense avancées) et la frontière marocaine ». Il a qualifié ces manœuvres de « véritable provocation », et estimé qu'il revenait à l'ONU de faire respecter l'accord de cessez-le-feu.

Par le canal de l'agence de presse algérienne APS, le Polisario renvoie à Rabat la monnaie de sa pièce en soutenant que des avions marocains ont survolé les localités de Agoumit et Bir Lahlou, dans des zones que le Front considère comme « libérées », entre le mur et les frontières algérienne et mauritanienne.

Jeudi, le Front Polisario avait déjà accusé le Maroc de vouloir organiser une nouvelle « marche verte » sur le Sahara occidental. Rabat aurait, assurent les Sahraouis, donné l'ordre le 18 septembre aux habitants du sud marocain de se diriger vers les quatre principales villes du Sahara occidental pour modifier la composition du corps électoral. Cet ordre concernerait plus de 170000 personnes, dont 50000 « faux électeurs », selon le Polisario, habitant les provinces de Marrakech, de Goulmine et de Tan-Tan notamment.

L'ONU, qui veut organiser début 1992 un référendum sur l'indépendance du Sahara occidental, garde la tête froide. Son secrétaire général, Javier Perez de Cuellar, a estimé hier bénéficier de la coopération des deux parties dans la mise en application du plan onusien : « Jusqu'à présent, je n'ai rien entendu qui manque à cette coopération », a-t-il assuré. AFP, Reuter

XVII<sup>e</sup>  
CONFERENCE EUROPEENNE DE COORDINATION DU SOUTIEN AU PEUPLE SAHRAOUI  
les 11 - 12 et 13 OCTOBRE 1991  
Palais des Congrès - LE MANS

Seize années de conflit

1973 - mai : Création du Front Polisario qui réclame l'indépendance du Sahara occidental, une colonie espagnole.  
1975 - octobre : La Cour internationale de Justice de La Haye reconnaît l'existence de liens, pendant la colonisation, entre le Sahara occidental, le Maroc et la Mauritanie, mais, les deux pays ayant refusé de reconnaître l'autodétermination de la population de ce territoire.

1976 - novembre : le roi Hassan II organise la « Marche » verte au cours de laquelle 350 000 Marocains, drapeau national et Coran à la main, franchissent la frontière du Sahara espagnol. Signature des accords de Madrid, aux termes desquels l'Espagne cède le nord et le centre du Sahara occidental au Maroc, et le sud à la Mauritanie.  
1976 - décembre : le Front Polisario annonce une longue marche d'indépendance.

1976 - février : après le départ des derniers militaires espagnols, le Front Polisario proclame une « République arabe sahraouie démocratique » (RASD). L'Algérie reconnaît le RASD, ce qui entraîne la rupture des relations diplomatiques entre Alger et Rabat.  
1979 - août : La Mauritanie signe un accord de paix avec le Front Polisario.  
1980 - août : Le Maroc annexe la partie mauritanienne de l'ancien Sahara espagnol.  
1981 - janvier : Le Maroc commence à édifier le premier des six « murs » de sable destinés à protéger la zone qu'il contrôle des attaques du Polisario.  
1981 - juin : Lors du sommet de l'Organisation de l'Unité africaine (OUA) à Nairobi, Hassan II accepte le principe d'un référendum aux termes duquel les Sahraouis auraient à choisir entre l'indépendance et l'intégration au Maroc.  
1982 - octobre : Le secrétaire général du Front Polisario, M. Mohamed Abdoulaziz, devient le premier président de la RASD.  
1984 - novembre : Le Maroc se retire de l'OUA, celle-ci ayant reconnu la RASD.  
1985 - décembre : L'Assemblée générale de l'ONU réaffirme la nécessité de négociations directes entre le Maroc et le Front Polisario.

1986 - printemps : Les pourparlers indirects entre le Maroc et le Front Polisario, entamés sous l'égide de l'ONU et de l'OUA, se soldent par un échec.  
1988 - mai : Le Maroc et l'Algérie rétablissent leurs relations diplomatiques.  
1988 - août : Le secrétaire général de l'ONU remet ses propositions de paix, qui prévoient notamment la proclamation d'un cessez-le-feu et l'organisation d'un référendum d'autodétermination. Le Maroc et le Front Polisario acceptent le plan de paix de l'ONU.  
1989 - novembre : Le Front Polisario décrète un cessez-le-feu unilatéral.  
1989 - janvier : Hassan II reçoit pour la première fois, à Marrakech, plusieurs responsables du Front Polisario.  
1989 - mars : Hassan II annonce la ratification par le Maroc d'un accord frontalier conclu avec l'Algérie, et par lequel il renonce à ses prétentions territoriales sur certaines zones algériennes où sont basés des combattants sahraouis.  
1990 - juin : Le Conseil de sécurité de l'ONU approuve les grandes lignes du plan du secrétaire général sur l'organisation d'un référendum, sous le contrôle de l'ONU.  
1991 - juillet : Le Maroc et le Front Polisario ont de nouveaux entretiens généraux avec les représentants de l'ONU à Genève.  
1991 - mai : Hassan II rencontre, à Oran, le président Chadli Bendjedid. Il entend une visite des « provinces sahariennes ».  
1991 - juin : Le secrétaire général de l'ONU fixe au 6 septembre la date du cessez-le-feu. Le huitième congrès du Front Polisario définit l'organisation du futur Etat sahraoui et adopte un projet de constitution « démocratique et pluraliste ».  
1991 - août : après une trêve de plus de deux ans, des combats reprennent au Sahara occidental.  
1991 - 6 septembre : le cessez-le-feu entre en vigueur.

Marche verte au Sahara occidental ?

Le Polisario dénonce l'organisation par les autorités marocaines d'une « descente » sur le Sahara.

Des centaines d'autobus requisitionnés par le gouvernement marocain se trouveraient actuellement à Tan Tan, dans le sud du pays, en vue d'une seconde « marche verte » sur le Sahara occidental, a annoncé le Front Polisario dans un communiqué diffusé à Alger dans la nuit de lundi à mardi. Le Polisario avait déjà affirmé le 19 septembre que 170000 personnes venant de plusieurs provinces du sud marocain avaient « reçu l'ordre » des autorités marocaines de se diriger vers les localités sahraouies de Smara, El-Ayoun, Dakhla et Boujdir, afin d'en modifier la composition du corps électoral, à l'approche du référendum d'autodétermination préparé actuellement par les Nations unies. Information qui a été démentie par des représentants marocains à l'ONU.

Si l'organisation, par les autorités marocaines, d'une seconde « descente » sur le Sahara se confirmait, le plan de paix de l'ONU serait fortement perturbé. En effet, on voit mal comment les Nations unies pourraient continuer à préparer un référendum destiné à déterminer si la population du Sahara décide d'être marocaine ou indépendante alors qu'une des parties tente de peser sur le vote. Ce « remake » de la marche verte qui, en 1975, avait permis au Maroc d'annexer l'ancienne colonie espagnole, s'il se confirme, a d'autre part valeur de symbole. En effet, il signifie que le Sahara est incontestablement marocain à l'heure où justement on accepte de l'ONU qu'il tente de déterminer si l'est ou non. 25.9.91 G.M.

LIBERATION

LE MONDE 7.9.91.

FONDATION DANIELLE MITTERRAND  
PARIS LE 26.08.91

LE COLLECTIF DE VIGILANCE FONDE DANS LA PERSPECTIVE DU REFERENDUM D'AUTODETERMINATION DU PEUPLE SAHRAOUI, VENANT D'ETRE INFORME DES GRAVES EVENEMENTS SURVENUS AU SAHARA OCCIDENTAL, DEMANDE :

- 1) L'ARRET IMMEDIAT DES COMBATS
- 2) QUE LA COMMUNAUTE INTERNATIONALE SE PORTE AU SECOURS DES POPULATIONS CIVILES SAHRAOUIES QUI SONT DEVANT L'AVANCEE DES TROUPES MAROCAINES
- 3) QUE LE PLAN DE PAIX SOIT RESPECTE ET DONC APPLIQUE DANS LES TERMES QUI ONT ETE FIXES PAR LA RESOLUTION 690 DU CONSEIL DE SECURITE DE L'ONU, ET ACCEPTEES PAR LES DEUX PARTIES EN CAUSE : LE MAROC ET LE FRONT POLISARIO.

LE COLLECTIF DE VIGILANCE TROUVE DANS LES EVENEMENTS RECENTS, ET NOTAMMENT DANS LES ATTEINTES REPETEEES AU PLAN DE PAIX, DE NOUVEAUX MOTIFS POUR POURSUIVRE ET RENFORCER SON ACTION.

LE NOUVEAU GOUVERNEMENT SAHRAOUI

ALGER, 5 Juil (AFP) - Voici la composition du gouvernement de la République arabe sahraouie démocratique (RASD) remanié vendredi 5 juillet :  
- Premier ministre : Mahfoud Ali Beiba  
- Ministre de l'Intérieur : Abdelkader Taleb Oumar  
- Ministre des Affaires étrangères et de la Coopération : Mohamed Salem Ould Salek  
- Ministre de la Défense : Mohamed Lamine Bouali  
- Ministre de l'Information : Mohamed Sidati  
- Ministre de l'Enseignement et de l'Education : Khalil Sidi Mhamed  
- Ministre de la Santé publique : Sid Ahmed Batal  
- Ministre du Développement économique : Mohamed Mbarek Rabal  
- Ministre de l'Equipement et du Transport : Mohamed Mustapha Tlemidji  
- Ministre de la Justice : Abeida Cheikh  
- Ministre du Commerce : Salek Baba Hassena  
- Ministre de la Culture : Tammy Mohamed  
- Secrétaire général de la Présidence : Malaine Sadik.

HUITIEME CONGRES DU FRONT POLISARIO

EL MOUJAHID 20.6.91

Esquisse du futur Etat sahraoui indépendant

HIER, au troisième jour de ses assises, le 8ème Congrès du Front Polisario poursuivait ses travaux à huis clos, au niveau des différentes commissions du Congrès, à indiqué son porte-parole M. Sidati, ministre sahraoui des Affaires étrangères.  
Mardi, les congressistes, au nombre de 2.000, dont une bonne partie d'anciens membres de la Jemaâ et du Cortes (parlement espagnol) ralliés au Front Polisario en 1976, ont longuement débattu du rapport moral du secrétaire général du Front Polisario, adopté à l'unanimité, a précisé M. Sidati.  
Les débats, a ajouté M. Sidati, ont été « caractérisés par la franchise et un haut niveau de responsabilité, eu égard à l'étape cruciale qu'aborde le peuple sahraoui à la veille de la bataille référendaire », et « la bataille du destin », selon le mot d'ordre du Congrès.  
M. Sidati a également indiqué qu'il y a eu nombre de « contributions positives » au cours du débat général. Il a tenu à relever les interventions de deux notables sahraouis de premier plan, M. Soulem-Ahmed Brahimi, ancien membre de la Jemaâ et ex-maire de Dakhla, l'une des principales villes du Sahara occidental, ainsi que celle de Seyla Ould Abidi.  
Ces deux personnalités sahraouies ont fait part, mardi soir, au cours d'une rencontre avec la presse, de leur conviction de vivre à bref délai, libres et indépendants dans leurs patries. Ils ont indiqué avoir appelé les congressistes représentant, ont-ils dit, le peuple sahraoui dans toutes ses composantes, qu'elles soient en territoires occupés, en zones libérées, dans les camps de réfugiés sahraouis ou à l'étranger, à « mobiliser toutes les énergies pour bien se préparer à gagner la bataille du référendum ». Bataille qu'ils ne doutent à aucun moment de remporter.  
Pour M'Hamed Ali Ould Sid Bachir, lui aussi membre de l'ex-Jemaâ, et qui a été député de Smara au parlement marocain pendant trois ans, avant d'être libéré par le Front Polisario en 1979 lors de l'attaque de la ville sahraouie (de Smara), « le peuple sahraoui, là où il se trouve ne peut qu'opter pour l'indépendance ».

« J'étais député, je jouissais de nombreux privilèges, mais je n'ai pas hésité une seconde à rejoindre le Front Polisario », a-t-il dit aux journalistes, citant également le cas des sahraouis qui ont préféré la liberté en rejoignant le Front Polisario, en emmenant souvent avec eux des parents impotents.  
"Des décisions historiques"  
Pour cette personnalité sahraouie, membre de la commission d'identification chargée, selon le plan de paix, ONU-OUA, de la mise à jour des listes électorales pour le référendum, « même le vote de ceux qui sont souvent retenus contre leur gré derrière les murs de sable protégeant les villes occupées du Sahara occidental ne fait aucun doute ».  
Le 8ème congrès du Front Polisario poursuit ses travaux au niveau de plusieurs commissions, dont les plus importantes sont celles de la stratégie à tracer en vue de la bataille du référendum, de celle du programme

d'action et du manifeste politique et de celle du projet de révision et d'amendement de la constitution sahraouie.  
Ce congrès se propose en effet de revoir la constitution de la RASD, mise au point par le troisième congrès du Front Polisario, pour tracer un édifice constitutionnel de l'Etat sahraoui indépendant, et souverain sur l'ensemble de son territoire », a déclaré par ailleurs le porte-parole du congrès.  
Un projet de constitution qui prévoit notamment une période transitoire post-indépendante, et qui esquissera le projet d'une société sahraouie telle que rêvée et voulue par le peuple sahraoui après 18 ans de ténacité et d'exil.  
Le 8ème congrès du Front Polisario, qui devait en principe prendre fin hier dans la soirée, devrait procéder au renouvellement des structures et de la direction politique du Front Polisario, qu'il compte adapter à la stratégie référendaire. Un congrès historique et décisif à plus d'un titre, comme l'ont souligné plusieurs délégués en marge des travaux. APS

Un recensement inachevé pour seule base de départ

MADRID DE NOTRE CORRESPONDANTE

Population sahraouie de droit : 73 497. Population entre 0 et 17 ans : 35 517. Le recensement effectué en 1974 par l'Espagne qui occupait alors le Sahara occidental est aujourd'hui la clé du futur référendum d'autodétermination prévu en janvier prochain sous l'égide des Nations Unies puis qu'il servira de base à la confection des listes d'électeurs. Sa réactualisation est le talon d'Achille de ce processus, selon l'un des pères du recensement, le colonel Emilio Cuevas.  
« C'était déjà en vue de la tenue d'un référendum d'autodétermination, raconte le professeur Martinez Carreras, spécialiste de la décolonisation espagnole, que l'administration franquiste décidait d'effectuer un recensement en 1974. » L'Institut national de statistique espagnol dépêche alors ses

fonctionnaires sur place mais devant les conditions particulièrement difficiles du désert, ceux-ci préfèrent renoncer. « Ce sont les militaires qui s'en chargeront finalement », explique le colonel Cuevas, aujourd'hui conseiller auprès de l'ONU pour le processus de paix au Sahara et maître d'œuvre du recensement de 1974.  
Impossible de procéder selon les critères habituels, devant la spécificité de la situation - la plupart de la population sahraouie était alors nomade et pas moins de 21 tribus différentes coexistent -, aussi les militaires espagnols doivent réajuster leurs critères traditionnels et opèrent un comptage par groupe social. « A chaque personne, explique le colonel Cuevas, correspond un code chiffré qui définit la tribu à laquelle elle appartient, la fraction (fahed) dont elle dépend, sa famille (ahel) ainsi que sa position au sein de la famille. »

Un travail de fourmi effectué dans les villes comme Smara ou El Ayoun, mais aussi dans le désert où les militaires enquêtent selon le témoignage de l'un d'entre eux « avec l'aide de chuij - chefs sahraouis - auprès de chaque point d'eau, à la tombée de la nuit, à l'heure où les troupeaux de chameaux rentrent ». Cependant, la marche verte engagée par le roi Hassan II en novembre 1975 après l'abandon par l'Espagne du Sahara occidental devait y mettre un point final et le laisser inachevé.  
Son actualisation est un véritable casse-tête. Par exemple selon les circonstances de leur vie. En principe, la validité d'un recensement ne dépasse pas dix ans et les sahraouis devront se reconnaître dans des listes confectionnées selon une optique occidentale, souligne le colonel Cuevas. De son côté le colonel Diego Aguirre, historien,

affirme : On ne peut oublier qu'après la marche verte, le Maroc a introduit au Sahara entre 25 000 et 50 000 colons marocains qui n'ont cessé d'augmenter jusqu'à atteindre les 100 000 personnes.  
Reste également à évaluer le nombre de Sahraouis réfugiés dans les camps algériens de Tindouf après l'occupation marocaine. « Environ 75 % de la population sahraouie a fui, laissant les localités désertes, estime le colonel Aguirre. Il faut encore y ajouter ceux qui sont venus de Mauritanie et du Maroc. »  
Malgré toutes ces inconnues, le Front Polisario accepte le recensement espagnol, même si selon son représentant à Madrid, Has Ahmed, « il est incomplet car plus de la moitié des Sahraouis y ont échappé soit parce qu'ils étaient nomades, ou à l'étranger. Le vrai problème, c'est qu'il n'y en a pas d'autres... »  
Claude DIAL